

Le 24 Mars 2010

RAPPORT DU JURY
CERTIFICATION COMPLEMENTAIRE CINEMA-AUDIOVISUEL
SESSION 2010

Président du jury : Pierre-Marie Baux
Membres du jury : Simone Dompeyre, Gérard Dupuis, Denis Pellet,

Candidats inscrits : 11
Admis : 5 candidats
Refusés : 4 candidats
Absents : 2 candidats

Fourchette des notes :
12 – 08 – 17 – 10 – 09,5 – 19 – 12,5 – 05 - 03
Moyenne : 10,6

Remarques du Jury :

Les candidats reliront avec attention le BO fondateur de l'épreuve (BO n° 39 du 28 octobre 2004), avec la définition des critères appliqués par le jury. Ils consulteront également les rapports du jury qui sont en ligne sur le site académique Lettres ou Arts et culture.

On rappelle qu'il s'agit d'évaluer :

La culture cinématographique et audiovisuelle (fréquentation des œuvres, histoire du cinéma). La connaissance de leurs langages spécifiques

La connaissance du développement de l'enseignement du cinéma et de l'audiovisuel dans le système scolaire, les programmes en cours.

La connaissance des modes d'enseignement propres au cinéma et à l'audiovisuel : travail en équipes, interdisciplinarité, partenariat avec les professionnels.

La capacité à expliciter la démarche pédagogique concernée dans la complémentarité pratique, culturelle, méthodologique.

Le candidat doit se construire un véritable parcours associant théorie et pratique sur plusieurs années, pour se présenter avec tous les atouts. Le jury n'encourage pas les candidats à se présenter trop tôt, dès la sortie de l'IUFM, après avoir suivi seulement un module de formation, fût-il pertinent.

Le jury déplore que certains candidats ignorent les structures du système éducatif dans lesquels ils pourraient commencer à exercer leur intérêt pour l'enseignement du ciné-av, comme les « ateliers » en Collège, à mener en partenariat.

Le jury envisage certes les candidats issus de toutes les disciplines, par exemple cette année : Lettres, Histoire-Géographie, Génie mécanique, Documentation. Cependant, certains candidats présentent un profil qui se limite trop à une expérience particulière (tournage dans leur établissement, échange ponctuel avec l'étranger, étude du cinéma à l'intérieur du cours de telle ou telle discipline). Ils doivent élargir leur approche et associer plus profondément la théorie et la pratique. Et ils doivent se montrer capables de se projeter dans un projet d'ensemble pédagogiquement construit.

Le jury a apprécié les candidats qui présentaient un point très fort, par exemple sur l'analyse de film, l'histoire du cinéma, ou au contraire la pratique technique de l'audiovisuel. Il a pris en compte la prestation de ceux qui avaient déjà une véritable expérience d'enseignant dans leurs classes ou dans d'autres dispositifs, et de même de formateurs qui se présentaient tardivement à cette certification.

Enfin on incite pour l'avenir les futurs candidats à se renseigner sur l'actualité des textes récemment sortis ou qui sortiront sur les enseignements artistiques en général : nouveaux programmes de collège, nouveaux programmes de lycée (avec les options facultatives et les enseignements d'exploration, ou l'introduction de « classes à Horaires Aménagés en danse, musique, théâtre, qui pourraient un jour concerner le cinéma, ainsi que la place possible du cinéma dans l'enseignement de l'Histoire des arts au collège et au lycée).

